

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-144 : AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour et 2 abstentions (Mesdames Nathalie CABRIE et Fabienne GABET), accepte d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Validation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) Grand Quercy.
- Annule et remplace la délibération du 13 octobre 2021 relative à l'approbation de la révision de la carte communale de Montamel.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **N°2021-145 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 13 octobre 2021 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Monsieur le Président appelle les membres à formuler des observations sur le PV.

Madame Nathalie CABRIE, secrétaire de séance du 13 octobre 2021, souhaite que le point concernant l'approbation de la révision de la carte communale de Montamel soit intégré au procès-verbal.

A la suite de cette observation et à la demande de la secrétaire de séance, il est proposé de modifier le procès-verbal afin de tenir compte des remarques formulées et de le soumettre à approbation à la prochaine séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- n'approuve pas le procès-verbal tel que proposé,
- demande qu'il fasse l'objet de modifications,
- décide que le procès-verbal soit inscrit à la séance suivante pour approbation.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **N°2021-146 : PRESENTATION ET PORTER A CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Le Conseil Communautaire, prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au titre de l'année 2020 ci-annexé.

Comme prévu dans l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ce rapport d'activité sera transmis à toutes les communes membres pour validation de leur conseil municipal.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021- 147 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES EN SOUTIEN A DES PROJETS COMMUNAUX**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

L'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les EPCI d'octroyer des fonds de concours à leurs communes membres en soutien à des projets qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Communes telles que fixées par ses statuts, mais qui néanmoins concourent à atteindre des objectifs présentant un intérêt manifestement supra-communal ou reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre le Conseil communautaire du 14 avril 2021 a délibéré l'adoption d'un règlement d'attribution de fonds de concours à destination des communes membres de Quercy-Bouriane qui détermine notamment les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement de ces fonds de concours.

Un comité d'instruction composé d'élus, tel que désigné par la délibération sus-mentionnée, est chargé d'examiner les demandes introduites par les communes et de remettre son avis au Bureau communautaire pour formuler au Conseil communautaire des propositions d'attribution.

Le Comité d'instruction des demandes de fonds de concours s'est réuni le lundi 15 novembre pour examiner les demandes des communes de Fajoles, Saint-Cirq-Soullaguet, Saint-Clair, Saint-Germain du Bel-Air et Saint-Projet.

Pour mémoire les domaines d'intervention d'un fonds de concours communautaire sont ;

- La rénovation du petit patrimoine
- La valorisation des espaces publics
- Les travaux relatifs à l'éclairage public conduits dans le cadre de la transition énergétique
- Les travaux relatifs aux équipements collectifs de défense contre l'incendie

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Les demandes introduites avant l'élaboration du règlement d'attribution seront examinées sui generis par le Comité d'instruction. En l'espèce sont concernées les Communes de Saint-Clair et de Fajoles.

**Vu** l'avis du comité d'instruction du 15 novembre 2021, le bureau communautaire réuni le lundi 29 novembre propose :

- d'attribuer un fonds de concours aux communes dont les demandes sont antérieures à l'élaboration du règlement d'attribution, à savoir à :
  - La Commune de Fajoles pour ses travaux sur les bâtiments de l'école communale pour un montant de 3 973 €,
  - La Commune de Saint-Clair pour la restauration du four à pain communal pour un montant de 1 862 €,
- de renvoyer devant le Comité d'instruction les demandes des Communes de Saint-Germain du Bel-Air, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet afin qu'elles soient réexaminées à l'aune d'une réflexion préalable du Comité d'instruction sur les critères d'attribution tenant à la notion de transition énergétique.

**Vu** l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les propositions d'attribution de fonds de concours aux Communes de Fajoles et Saint-Clair telles qu'énoncées ci-dessus,
- renvoie devant le Comité d'instruction les demandes des Communes de Saint-Germain du Bel-Air, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet afin qu'elles soient réexaminées à l'aune d'une réflexion préalable du Comité d'instruction sur les critères d'attribution tenant à la notion de transition énergétique,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-148 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Le comptable public présente les titres de recettes ci-après listés, et selon la demande ci-jointe, d'un montant total de 83,50 €, pour admission en non-valeur au budget principal :

- titre 140/2019 pour 34,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 338/2019 pour 13,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 465/2019 pour 13,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 846/2019 pour 4,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 132/2020 pour 4,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 138/2020 pour 6,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 200/2020 pour 8,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 625/2020 pour 1,50 € (solde accueil ALSH St Germain)

En effet, ces créances n'ont pu être recouvrées, compte tenu de restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite, et de relances sans effet.

Il convient donc de les admettre en non-valeur pour la somme totale de 83,50 € au budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'admission de la somme de 83,50 € en non-valeur au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-149 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur* : Monsieur Yves DELMAS

Considérant les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Il est proposé de constituer au 31 décembre 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 4 164,43 €, au budget principal, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2015	T-338	Loyer 11/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
2015	T-443	Loyer 12/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
<b>2015</b>		<b>Sous-total</b>	<b>200,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>200,00 €</b>
2016	T-5	Loyer 01/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
2016	T-56	Loyer 02/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	100%	100,00 €
<b>2016</b>		<b>Sous-total</b>	<b>200,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>200,00 €</b>
<b>2017</b>		<b>Sous-total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>0,00 €</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

2018	T-407	Taxe de séjour 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	88,88 €	100%	88,88 €
2018	T-749	Taxe de séjour 3 <sup>ème</sup> trimestre 2018	13,20 €	100%	13,20 €
2018	T-1145	Taxe de séjour 4 <sup>ème</sup> trimestre 2018	5,28 €	100%	5,28 €
2018	T-1161	Taxe de séjour 3 <sup>ème</sup> trimestre 2018	3 108,60 €	100%	3 108,60 €
2018	T-1162	Taxe de séjour 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018	506,22 €	100%	506,22 €
<b>2018</b>		<b>Sous-total</b>	<b>3 722,18 €</b>	<b>100%</b>	<b>3 722,18 €</b>
<b>2019</b>		<b>Sous-total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75%</b>	<b>0,00 €</b>
2020	T-135	Pesées pont-bascule	42,00 €	50%	21,00 €
2020	T-664	Pesées pont-bascule	42,00 €	50%	21,00 €
<b>2020</b>		<b>Sous-total</b>	<b>84,00 €</b>	<b>50%</b>	<b>42,00 €</b>
2021	T-145	Loyer 05/21 logement Le Bourg Milhac	0,99 €	25%	0,25 €
<b>2021</b>		<b>Sous-total</b>	<b>0,99 €</b>	<b>25%</b>	<b>0,25 €</b>
		<b>Total</b>	<b>4 207,17 €</b>		<b>4 164,43 €</b>

Pour mémoire, la provision pour créances douteuses constituée au 31 décembre 2020 s'élevait à 3 241,44 €.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une provision pour créances douteuses complémentaire, à hauteur de 742,99 € (4 164,43 € - 3 421,44 €), au budget principal, au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve cette constitution d'une provision pour créances douteuses au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-150 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Il est proposé de constituer au 31 décembre 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 190,32 €, au budget annexe Multiservice viande, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2021	T-5	Loyer 05/21 Multiservice viande	221,27 €	25%	55,32 €
2021	T-8	Loyer 06/21 Multiservice viande	540,00 €	25%	135,00 €
<b>2021</b>		<b>Sous-total</b>	<b>761,27 €</b>	<b>25%</b>	<b>190,32 €</b>
		<b>Total</b>	<b>761,27 €</b>		<b>190,32 €</b>

Pour mémoire, il n'y avait pas eu lieu de constituer de provision pour créances douteuses au budget annexe Multiservice viande, au 31 décembre 2020.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une provision pour créances douteuses, à hauteur de 190,32 € (190,32 € - 0,00 €), au budget annexe Multiservice viande, au titre de l'exercice 2021.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve cette constitution d'une provision pour créances douteuses au budget annexe Multiservice viande
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-151 : DECISION MODIFICATIVE N°9 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant la provision pour créances douteuses constituée en 2020, au budget principal, à hauteur de 3 421,44 €,

Considérant la décision de l'assemblée de compléter cette provision pour créances douteuses, à hauteur de 742,99 €, au budget principal, en 2021,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus, en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 743,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », qui présente des crédits disponibles suffisants :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	743,00 €			
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		743,00 €		
<b>Total</b>	<b>743,00 €</b>	<b>743,00 €</b>		

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°9 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-152 : DECISION MODIFICATIVE N°10 - BUDGET PRINCIPAL // DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant la décision de l'assemblée de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur de 190,32 €, au budget annexe Multiservice viande, en 2021,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au budget annexe Multiservice viande, en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »,

Considérant que ces crédits peuvent être apportés par subvention du budget principal qui dispose des crédits suffisants au chapitre 022 « Dépenses imprévues »,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°10 au budget principal et n°1 au budget annexe Multiservice viande, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 191,00 €, comme suit :

#### **Budget Principal - Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	191,00 €			
67-6748 Autres subventions de fonctionnement exceptionnelles		191,00 €		
<b>Total</b>	<b>191,00 €</b>	<b>191,00 €</b>		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				191,00 €
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		191,00 €		
<b>Total</b>		<b>191,00 €</b>		<b>191,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives n°10 au budget principal et n°1 au budget annexe Multiservice viande,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-153 : DECISION MODIFICATIVE N°11 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant les nouveaux emprunts contractés en 2021, à hauteur de 900 000 €, auprès de la Banque Postale, pour financer les investissements d'aménagement, d'une part, et à hauteur de 350 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées, pour financer les travaux de voirie, d'autre part,

Considérant que le remboursement de ces emprunts, de périodicité trimestrielle, débute au mois de décembre 2021,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au chapitre 66 « Charges financières », en section de fonctionnement, et au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », en section d'investissement,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°11 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 26 646,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », qui présente des crédits disponibles suffisants :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	26 646,00 €			
66-66111 Intérêts des emprunts et dettes réglés à l'échéance		1 750,00 €		
66-66112 Intérêts des emprunts et dettes - Rattachement des ICNE		621,00 €		
023 Virement à la section d'investissement		24 275,00 €		
<b>Total</b>	<b>26 646,00 €</b>	<b>26 646,00 €</b>		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Principal - Section d'investissement**

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				24 275,00 €
16-1641-OPFI Emprunts en euros		24 275,00 €		
<b>Total</b>		<b>24 275,00 €</b>		<b>24 275,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°11 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-154 : DECISION MODIFICATIVE N°12 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel pédagogique, à hauteur de 490,00 €, pour équiper le gymnase de Le Vigan,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'opération 112 « Gymnase du Vigan », à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles », en section d'investissement du budget principal,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues », en section de fonctionnement du budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°12, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 490,00 €, comme suit :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	490,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		490,00 €		
<b>Total</b>	<b>490,00 €</b>	<b>490,00 €</b>		

#### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				490,00 €
21-2188-112 Autres immobilisations corporelles		490,00 €		
<b>Total</b>		<b>490,00 €</b>		<b>490,00 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°12 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-155 : DECISION MODIFICATIVE N°13 - BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant le besoin d'augmenter les crédits pour finaliser le paiement du programme de modernisation de la voirie 2021, pour lequel il a été nécessaire en cours de chantiers de renforcer des accotements (poutres de rives), de traiter des résurgences d'eau, de répondre à des besoins de sécurité formulés par des communes (reprises d'accotement), ou des besoins formulés par des riverains dans le cadre du bon écoulement des eaux de pluies et pour lequel les révisions de prix, dans le cadre économique actuel, sont hautes, cet ensemble entraînant une plus-value sur les prévisions budgétaires de 40 000,00 € TTC,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'opération n°126 « Travaux Voirie 2021 »,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n° 126 « Travaux Voirie 2021 », d'un montant de 650 000,00 € doivent donc être complétés à hauteur de 40 000,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°63 « Travaux Ouvrages d'art », à hauteur de 40 000,00 €, provisionnés au Budget pour des études techniques et travaux, et non utilisés dans l'attente d'un retour du PROGRAMME NATIONAL PONTS, porté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et piloté par le CEREMA auquel la Communauté de Communes a adhéré au mois de mai 2021,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°13 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 40 000,00 €, depuis l'opération n°63 « Travaux Ouvrages d'art » vers l'opération n°126 « Travaux Voirie 2021 », en section d'investissement du budget principal :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Principal - Section d'Investissement**

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21751-63 – Travaux Ouvrages d'art	40 000,00 €	
21-21751-126 – Travaux Voirie 2021		40 000,00 €
<b>Total</b>	<b>40 000,00€</b>	<b>40 000,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°13 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-156 : DECISION MODIFICATIVE N°14 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant le besoin de travaux de remise en état et modification du pont bascule de St Germain-du-Bel-Air, non prévus initialement au budget et dont l'estimation globale s'élève à 15 420,00 € TTC,

Considérant qu'en conséquence il convient de prévoir des crédits budgétaires en dépenses d'investissement, à l'opération n°121 « Pont Bascule », à hauteur de 15 500,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°16 « Oulerie Uzech », à hauteur de 5 500,00 €, correspondant à une prévision budgétaire pour la peinture de la salle d'exposition, et non utilisés car la Commune de Uzech les Oules a proposé de prendre en charge cette réalisation,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°128 « Aménagement accès commerciaux Cougnac », à hauteur de 10 000,00 €, correspondant à la fraction d'une prévision budgétaire pour des frais d'études ou de travaux dont les crédits ne seront pas utilisés, car la réflexion d'aménager le carrefour à hauteur de la société la Halle de Cougnac n'a pas été menée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°14 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 5 500,00 €, depuis l'opération n°16 « Oulerie Uzech », et à hauteur de 10 000,00 €, depuis l'opération n°128 « Aménagement accès commerciaux Cougnac », vers l'opération n°121 « Pont Bascule », en section d'investissement du budget principal :

#### Budget Principal - Section d'Investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2181-16 – Oulerie Uzech	5 500,00 €	
20-2031-128 – Aménagement accès commerciaux Cougnac	10 000,00 €	
21-2181-121 – Pont Bascule		15 500,00 €

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n° 14 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-157 : DECISION MODIFICATIVE N°15 - BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant le besoin de travaux de remplacement des modules de commande de l'éclairage, qui provoquent des problèmes de surtension et privent de lumière certains espaces de lecture de la Bibliothèque de Gourdon,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense d'un montant estimée de 4 360,50 € TTC, ne sont pas prévus à l'opération n°61 « Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon »,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°61 « Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon », d'un montant de 3 000,00 €, doivent donc être complétés à hauteur de 4 500,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°16 « Oulerie Uzech », à hauteur de 4 000,00 €, correspondant à une prévision budgétaire pour la peinture de la salle d'exposition, et non utilisés car la Commune de Uzech les Oules a proposé de prendre en charge cette réalisation,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°75 « Locaux Jeunesse », à hauteur de 500,00 €, correspondant à une prévision budgétaire pour un extracteur d'humidité, et non utilisés car il n'est finalement plus proposé d'utiliser cet espace comme lieu de stockage,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°15 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 4 000,00 €, depuis l'opération n°16 « Oulerie Uzech », et à hauteur de 500,00 €, depuis l'opération n°75 « Locaux Jeunesse », vers l'opération n°61 « Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon », en section d'investissement du budget principal :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Principal - Section d'Investissement**

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2181-16 – Oulerie Uzech	4 000,00 €	
21-2181-75 – Locaux Jeunesse	500,00 €	
21-2181 -61 – Locaux Bibliothèque Intercommunale Gourdon		4 500,00 €
<b>Total</b>	<b>4 500,00€</b>	<b>4 500,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°15 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-158 : DECISION MODIFICATIVE N°16 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant le besoin de crédits sur l'opération d'aménagement de la traverse de Concorès pour la prise en charge du diagnostic amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur les enrobés, non prévu initialement au budget et dont le coût s'élève à 1 620,00 € TTC,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'opération n°109 « Aménagement Espaces Publics Concorès »,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°109 « Aménagement Espaces Publics Concorès », d'un montant de 55 000,00 €, doivent donc être complétés, à hauteur de 1 700,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°29 « Aire Accueil Gens Voyage », à hauteur de 1 700,00 €, correspondant à une moins-value sur l'estimation des travaux de réhabilitation, et non utilisés,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°16 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 1 700,00 €, depuis l'opération n°29 « Aire Accueil Gens Voyage », vers l'opération n°109 « Aménagement Espaces Publics Concorès », en section d'investissement du budget principal :

#### Budget Principal - Section d'Investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21751-29 – Aire Accueil Gens Voyage	1 700,00 €	
23-2312-109 – Aménagement Espaces Publics Concorès		1 700,00 €
<b>Total</b>	<b>1 700,00€</b>	<b>1 700,00 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°16 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-159 : DECISION MODIFICATIVE N°17 - BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Suite à l'évolution des missions et compétences de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il est nécessaire de réorganiser les locaux qui accueillent les espaces de travail des agents de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et notamment la Maison communautaire. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au réaménagement des bureaux du bâtiment Le Moulin Delsol, situé à Le Vigan, pour accueillir des services. En l'occurrence, c'est le Pôle Technique qui y sera installé. Cette installation nécessite l'acquisition de mobilier supplémentaire, dont l'estimation s'élève à 10 000,00 € TTC, crédits non prévus initialement au budget.

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°118 « Moulin Delsol », d'un montant de 7 000,00 € sont insuffisants et doivent donc être complétés à hauteur de 7 200,00 €,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°29 « Aire Accueil Gens Voyage », à hauteur de 1 100,00 €, correspondant à une moins-value sur l'estimation des travaux de réhabilitation, et non utilisés,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°99 « Pôle Numérique », à hauteur de 3 700,00 €, correspondant à une somme inscrite au budget pour la mise en place d'un système d'alarme qui ne sera pas réalisée, et non utilisés,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°113 « Equipements Bâtiments Sportifs », à hauteur de 2 000,00 €, correspondant à une moins-value sur l'estimation des travaux de bardage du gymnase Louis Delpech, et non utilisés,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°85 « Signalétique Sentiers », à hauteur de 400,00 €, correspondant à une moins-value sur l'estimation de la signalisation des sentiers de randonnées, et non utilisés,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°17 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 1 100,00 €, depuis l'opération n°29 « Aire Accueil Gens Voyage », à hauteur de 3 700,00 €, depuis l'opération n°99 « Pôle Numérique », à hauteur de 2 000,00 € depuis l'opération n°113 « Equipements Bâtiments Sportifs », et à hauteur de 400,00 € depuis l'opération n°85 « Signalétique Sentiers », vers l'opération n°118 « Moulin

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Delsol » , en section d'investissement du budget principal :

### Budget Principal - Section d'Investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2181-29 – Aire Accueil Gens Voyage	1 037,00 €	
21-21751-29 – Aire Accueil Gens Voyage	63,00 €	
21-2181-99 – Pôle Numérique	3 700,00 €	
21-2181-113 – Equipements Bâtiments Sportifs	2 000,00 €	
21-2158-85 – Signalétique Sentiers	400,00 €	
21-2184-118 – Moulin Delsol		7 200,00 €
<b>Total</b>	<b>7 200,00€</b>	<b>7 200,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°17 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-160 : DECISION MODIFICATIVE N°18- BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant le besoin de commencer la réalisation du programme voirie 2022 pour deux chantiers qui doivent être exécutés avant la période météorologique défavorable de l'hiver et du printemps prochains :

- Reprise de la chaussée de la VC5 à Gourdon et de son caniveau suite à des risques d'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol d'un riverain,
- Reprise d'un fossé pour le bon écoulement des eaux de pluies de la VC n°2, secteur la Daulie à Gourdon.

L'estimation globale pour ces deux chantiers s'élève à 58 480,00 € TTC, hors révision de prix provisoire estimée à 8 % soit un total de 63 159,26 € TTC,

Considérant qu'aucun crédit budgétaire n'a été initialement prévu lors du vote du budget par l'assemblée délibérante réunie le 14 avril 2021,

Considérant la nécessité d'ouvrir une nouvelle opération d'investissement et de prévoir des crédits pour les dépenses des deux chantiers précités et de sommes à valoir en cas de nécessité, pour un montant total de 65 000,00 €,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°117 « Aménagement rond-point RD673 Gourdon », à hauteur de 65 000,00 €, ne seront pas utilisés car l'opération est reportée, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°130 « Travaux voirie 2022 » nouvellement créée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°18 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 65 000,00 €, depuis l'opération n°117 « Aménagement rond-point RD673 Gourdon », vers l'opération n°130 « Travaux voirie 2022 » nouvellement créée, en section d'investissement du Budget Principal :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Principal - Section d'investissement**

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21751-117 Aménagement rond-point RD 673 Gourdon	65 000,00 €	
21-21751-130 Programme de modernisation de la voirie 2022		65 000,00 €
<b>Total</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°18 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### 2021-161 : DECISION MODIFICATIVE N°19- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Considérant le besoin d'un véhicule de service supplémentaire et notamment pour les agents du Pôle technique qui vont travailler sur le site annexe du Moulin Del Sol dès le début d'année 2022,

Considérant l'offre du Centre de Gestion qui vend un véhicule type Clio II, dont le montant s'élève à 2300 €,

Considérant qu'aucun crédit budgétaire n'a été initialement prévu lors du vote du budget à l'opération n°125 « Acquisition de Véhicules »,

Considérant les crédits disponibles à l'opération n°33 « Acquisition Matériel Voirie », à hauteur de 2 300,00 € qui correspondaient à la fraction d'un engagement pour l'achat d'un tracteur dont l'acquisition doit être réévaluée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°19 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 2 300,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition de matériel voirie », vers l'opération n°125 « Acquisition de véhicules », en section d'investissement du Budget Principal :

#### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21571-33 Acquisition Matériel de Voirie	2 300,00 €	
21-21571-125 Acquisition de véhicules		2 300,00 €
<b>Total</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n° 19 au budget principal,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-162 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 3 000 €, avant le vote du budget primitif 2022, pour les bibliothèques intercommunales, pour l'acquisition constante et régulière de livres, tant pour suivre l'actualité de l'édition que pour répondre aux attentes et demandes des usagers,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, avant le vote du budget primitif 2022 :

Opération 41 « Matériel et mobilier bibliothèques »	3 000 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	
Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »	3 000 €
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-163 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – EQUIPEMENTS BATIMENTS SPORTIFS

*Rapporteur* : Yves DELMAS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 945 €, avant le vote du budget primitif 2022, concernant le gymnase de l'Hivernerie, pour l'acquisition d'un temporisateur de chauffage,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, avant le vote du budget primitif 2022 :

Opération 113 « Equipements Bâtiments Sportifs » 945 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » 945 €

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-164 : SUBVENTION – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON (MJC)**

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Considérant la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour le versement d'une subvention de 50 000,00 € au 15 janvier 2022,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon et Anglars-Nozac, et de la verser le 15 janvier 2022,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-165 : SUBVENTION – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane pour le versement d'une subvention de 80 000,00 € au 15 janvier 2022,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane et de la verser le 15 janvier 2022.

Madame Fabienne CHARBONNEL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-166 : SUBVENTION- CRECHE ASSOCIATIVE « ECOUTE S'IL JOUE »**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Considérant la demande de la crèche associative « Ecoute s'il joue » pour le versement d'une subvention de 34 475,00 € mi-février 2022, afin de disposer de la trésorerie suffisante pour procéder à la paye du personnel de février,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 34 475,00 € à la crèche associative « Ecoute s'il joue », et de la verser mi-février 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la crèche associative « Ecoute s'il joue », dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-167 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Afin de répondre aux problèmes croissants que l'informatique pose à l'ensemble des collectivités du territoire, il a été proposé de partager les services d'un informaticien pour la gestion des systèmes d'information.

L'objectif à terme est d'offrir un interlocuteur unique pour tous les problèmes informatiques, une assistance de proximité et sans limitation d'interventions, un conseil répondant au mieux aux intérêts des utilisateurs, un coût annuel maîtrisé.

Il convient de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Il sera mis à disposition de la Commune de Gourdon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à hauteur de 50% de son temps de travail. Dans ce cadre, une convention déterminant les obligations de chaque partie sera nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de technicien territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- modifie ainsi le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **N°2021-168 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Lors de sa séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-118), le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre, à compter du 1er novembre 2017, de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part obligatoire du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en lieu et place du régime indemnitare existant pour les agents de l'établissement.

Lors de sa séance du 14 avril 2021 (délibération n°2021-061), le Conseil Communautaire a instauré le Complément Indemnitare Annuel (CIA), part facultative du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ces délibérations ont fait l'objet de modifications pour permettre leur application suite à la création de nouveaux postes, à l'ajout de nouvelles missions sur les fiches de postes de certains agents et permettre, suite au décret n°2020-182 du 27 février 2020, l'intégration des cadres d'emplois non encore éligibles.

Il convient d'actualiser l'IFSE suite à la création d'un nouveau poste.

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 au corps des contrôleurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur dont le régime indemnitare est pris en référence pour les techniciens territoriaux.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 3</b>	<i>Responsable des systèmes d'information</i>	14 650 €	7 325 €

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 36 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Patrick LABRANDE et Madame Jacqueline LEPOINT) :

- valide la modification de l'IFSE (part obligatoire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions ci avant présentées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- valide l'inscription au budget, les crédits afférents,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-169 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION PARTAGEE DES SYSTEMES D'INFORMATION – ANNEE 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane dispose d'un personnel dédié à la gestion des systèmes d'information. Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques dans le cadre d'une gestion mutualisée, il est envisagé de mettre cet agent à disposition auprès de la Commune de Gourdon à raison d'un ½ équivalent temps plein.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane mettant à disposition de la Commune de Gourdon du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Une convention cadre pour l'exercice 2022 est jointe.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de personnel dédié à la gestion partagée du système d'information entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune de Gourdon pour l'année 2022, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **N°2021-170 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – SERVICE VOIRIE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Face à des obligations de service de plus en plus importantes et pour pallier aux retards importants dans la programmation de travaux, le service voirie doit stabiliser son équipe voirie

Depuis le mois de Janvier 2021, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane compte parmi son effectif, un agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité (Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour assurer les missions ci-dessus mentionnées.

Compte tenu de la nécessiter de pérenniser ces missions pour répondre aux besoins du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 18 janvier 2022.

L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 18 janvier 2022,
- modifie ainsi le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-171 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – SERVICE BATIMENTS ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Suite à la réorganisation du service bâtiment du pôle technique, les missions du responsable des bâtiments communautaires ont évolué. Aussi la partie entretien des locaux est désormais assurée par le service bâtiment du pôle technique.

Pour pallier aux besoins de remplacement de l'agent en charge de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et aux nouveaux besoins d'entretien du gymnase du Vigan, un agent contractuel de droit public a été recruté.

Depuis le mois de Février 2021, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane compte donc parmi son effectif, un agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité (Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour assurer les missions ci-dessus mentionnées.

Compte tenu de la nécessité de pérenniser ces missions pour répondre aux besoins du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- modifie ainsi le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-172 : MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES POUR DOTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE DE LA COMPETENCE « SANTE »**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Lors de la séance du 13 octobre 2021, au titre des questions diverses et suite à l'information de la cessation d'activité d'un dentiste et d'un médecin généraliste de Gourdon, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour souligner toute l'importance que revêt le maintien des professionnels de santé et l'offre de soins de proximité pour rester un territoire attractif.

Plusieurs projets et actions ont été évoquées et approuvés par le Conseil communautaire, parmi lesquels la création d'un pôle santé autour du cabinet médical de la Croix d'Orsal mis en vente par la SCI Bouriane Médical ; lancer un plan de communication au niveau national et international pour attirer de nouveaux médecins ; établir un partenariat avec l'ARS et la CPAM pour mettre en place un accompagnement des professionnels de santé locaux dans leur pratique professionnelle et réfléchir à l'élaboration d'un projet de santé.

Depuis lors une Commission santé s'est réunie le 15 novembre 2021 et a reçu des représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la CPAM pour échanger sur les prérequis pour mener à bien le projet communautaire de création d'un pôle santé.

L'ARS et la CPAM ont ainsi souligné que Quercy-Bouriane était une zone blanche à l'échelle du Département en matière de Maison pluriprofessionnelles de santé. Ils sont donc tout particulièrement intéressés par le projet de pôle santé communautaire et ont proposé d'organiser une réunion avec les professionnels du territoire pour initier le lancement d'un projet pluriprofessionnels de santé.

Par ailleurs des négociations ont été lancées avec la SCI Bouriane Médical pour l'acquisition du cabinet médical, ainsi qu'avec la SCI LOUBIE, propriétaire du terrain adjacent.

Considérant le stade d'avancement de ces actions, et afin de pouvoir passer en phase opérationnelle il convient de doter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane de la compétence santé et de modifier ses statuts en conséquence.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Vu** l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-143 portant approbation du projet de création d'une Maison pluridisciplinaires de santé et aide à l'émergence d'un pôle santé route de la Croix d'Orsal à Gourdon,

**Vu** l'avis du bureau communautaire du 29 novembre 2021,

**Vu** l'avis de la Conférence des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ajoute au chapitre des compétences optionnelles au titre de l'action sociale une nouvelle compétence libellée comme suit :

« En matière de santé :

Renforcer l'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes par :

-création et gestion de maison de santé pluriprofessionnelles ou dont la gestion sera assurée par une Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires ou toute autre structure juridique regroupant les professionnels de santé,

-création et gestion de centres intercommunal de santé,

-accompagnement financier en faveur des communes membres de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane par le biais d'attribution de fonds de concours pour toutes actions de construction, d'acquisition, d'aménagement, d'équipement ou de gestion immobilière et locative visant à favoriser le maintien ou l'installation de professionnels de santé,

-toutes actions de communication et de promotion du territoire favorisant l'installation de professionnel de santé,

-toutes actions partenariales de soutien et d'accompagnement des professionnels de santé notamment visant à créer des regroupements professionnels pluridisciplinaires. »

- sollicite les Conseils municipaux pour qu'ils se prononcent dans le cadre d'une délibération conjointe sur la modification des statuts de Quercy-Bouriane, comme énoncée ci-dessus, à la majorité qualifiée des deux tiers des Conseils municipaux représentant la moitié de la population du périmètre communautaire, ou de la moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population Quercy-Bouriane et ce dans un délai de trois mois après la notification de la présente délibération aux Maires de chaque commune membre.

L'avis des conseils municipaux qui ne se seraient pas prononcés dans ce délai de trois mois, sera réputé favorable à la modification des statuts de Quercy-Bouriane telle que proposée par le Conseil communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-173 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 773, DE 85/140ÈME DES PARCELLES AE 774, AE 699 ET AE 671 A GOURDON POUR LA CONSTITUTION DE RESERVE FONCIERE**

*Rapporteur : Madame Nathalie DENIS*

La SCI LOUBIE, représentée par Monsieur Philippe LOUBIE, propose à la vente un terrain de 4 436 m<sup>2</sup>, dans le secteur de la Poussie à Gourdon, derrière le cabinet médical de la Croix d'Orsal, au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 88 720 € hors taxe et charge afférentes aux opérations de transaction immobilière et qui seront portées à la charge de l'acheteur.

Cette parcelle est référencée au cadastre de la Ville de Gourdon sous le numéro AE 773 et inscrite en zone U2 du PLU de Gourdon.

Le service des Domaines a été consulté et dans un avis du 22 novembre 2021 a estimé la valeur vénale de la parcelle AE 773 à 17,04 € le m<sup>2</sup> soit 75 589,44 € arrondie à 76 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20%.

Par ailleurs l'accès à ce terrain se fait via un chemin d'accès privé référencé au cadastre de la Ville de Gourdon sous les numéros de parcelle AE 774, AE 699 et AE 671 d'une contenance totale de 751 m<sup>2</sup> et inscrit en zone U2 du PLU de Gourdon et dont la SCI LOUBIE propriétaire indivis avec la SCI Bouriane Médical, pour une quotité de 85/140<sup>ème</sup> soit une contenance de 456m<sup>2</sup>, consent également à la vente au même prix et conditions que la parcelle AE 773 soit un montant de 9 120 € HT.

Compte tenu de l'emplacement stratégique de ce terrain dans la perspective d'une requalification des espaces urbains, des abords des commerces du quartier et du projet de structuration d'un pôle médical, il est proposé au Conseil communautaire de se porter acquéreur des parcelles sus visées, afin de constituer une réserve foncière et de se donner des marges de manœuvre en termes d'opération de requalification urbaine sur ce secteur, pour un montant global de 97 840 € HT.

**Vu** l'avis des domaines en date du 22 novembre 2021,

**Vu** l'avis de la Conférence des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de se porter acquéreur auprès de la SCI LOUBIE, représentée par Monsieur Philippe LOUBIE, des parcelles encadrées sous le numéro AE 773 d'une contenance de 4 436 m<sup>2</sup> et de 85/140<sup>ème</sup> des parcelles AE 774, AE 699 et AE 671 soit une surface de 456 m<sup>2</sup> sur une contenance totale de 751 m<sup>2</sup> à Gourdon secteur de la Poussie, au prix global de 97 840 € HT
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-174 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

*Rapporteur : Madame Nathalie DENIS*

#### **Exposé des faits :**

Il est rappelé que par délibération n°2020-138 en date du 9 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande en vue de confier à une même équipe pluridisciplinaire la mission d'étude et d'animation pour l'élaboration du SCoT et des PLUi de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac.

En application de cette décision, le Syndicat mixte du Pays Bourian, mandataire du groupement, a lancé la procédure formalisée de consultation restreinte. La procédure a été menée par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur (<http://marches-publics.info46.com>).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1<sup>er</sup> juin 2021 sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offres du groupement de commande s'est réunie le 5 juillet 2021 pour l'ouverture des candidatures. Quatre candidatures ont été enregistrées. A l'issue de leur examen, le nombre de candidats étant inférieur à 5 et aucune candidature n'ayant été jugée irrecevable, les 4 candidats ayant déposé un pli ont été admis à soumissionner une offre par la commission d'appel d'offres.

L'invitation à soumissionner a été envoyée le 8 juillet 2021 par la plateforme (<http://marches-publics.info46.com>).

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres le 17 septembre 2021 à 18h30. Elle a ensuite procédé à l'analyse des offres sur la base des critères mentionnés au règlement de consultation, pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

La commission d'appel d'offres a arrêté l'analyse et son choix lors de sa séance du 12 octobre 2021.  
Le classement est présenté aux membres du Comité syndical, ainsi que le contenu technique de l'offre, les références et les moyens humains affectés à la mission.

### **Délibération**

- Vu** la convention de groupement de commande en date du 15 mars 2021 constituée entre le Syndicat mixte du Pays Bourian, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Communauté de communes Cazals-Salviac ,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2021 qui prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, fixe les objectifs poursuivis et définit les modalités de la concertation avec le public,
- Vu** l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5,
- Vu** que le montant HT estimé de chacune des procédures était inférieur au seuil européen fixé à 214 000 € pour les marchés de prestation de services et qu'il revient en conséquence à chaque assemblée délibérante d'attribuer le marché qui la concerne,
- Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres,
- Vu** l'offre de prix présentée par le groupement représenté par CITTANOVA ,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- attribue le marché d'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Quercy-Bouriane au groupement représenté par CITTANOVA en tant que mandataire pour un montant de 260 800 € HT, soit 312 960 € TTC,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente décision.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-175 : APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) POUR LA SAISIE ELECTRONIQUE ET LE SUIVI DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

*Rapporteur : Madame Nathalie DENIS*

Madame Nicole BRUNEAU quitte la séance.

#### **Exposé des faits :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

La Communauté de communes qui gère le service mutualisé d'instruction des demandes, met en place un dispositif de SVE qui permettra aux communes de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme. Il permettra également la transmission du dossier au service instructeur notamment, ainsi que son suivi.

L'outil de SVE et de suivi des autorisations d'urbanisme mis en place, OpenADS, sera donc raccordé à IDE'AU, l'Interface de Dématérialisation et d'Echange des Autorisations d'Urbanisme, développée par l'Etat dans le cadre de ce programme de dématérialisation.

L'utilisateur aura donc la possibilité de déposer une demande directement depuis le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et depuis un lien accessible depuis le internet de la communauté de communes. OpenADS récupèrera le dossier et permettra de réaliser les opérations d'enregistrement et d'instruction.

Il convient donc de fixer les Conditions Générales d'Utilisation du service, via une convention ci-annexée, qui doivent être portées à la connaissance des utilisateurs de ce service.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les Conditions Générales d'Utilisation du service de Saisine par Voie Electronique et de suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme conformément à la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente décision.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-176 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES URBANISME – APPLICATION DU DROIT DES SOLS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT**

*Rapporteur : Madame Nathalie DENIS*

#### **Exposé des faits :**

Suite à la fin de la mise à disposition des services par l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes compétentes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants à compter du 1er juillet 2015, les élus de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane (CCQB) avaient décidé de créer un service commun tel qu'il résulte de l'application des articles L.5111-1-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Jusqu'à ce jour, la Communauté de Communes du Causse de Labastide Murat (CCCLM) comptant moins de 10 000 habitants, ses communes membres bénéficiaient encore de la mise à disposition du service instructeur de l'Etat. Or, elles ont été saisies par le Préfet de la fin de la mise à disposition du service instructeur à compter du 1er janvier 2022. En conséquence, les communes membres de la CCCLM ont décidé la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et ont sollicité la CCQB pour mutualiser les services.

L'enjeu d'une telle mutualisation est de permettre d'organiser sur ces deux territoires voisins un service suffisamment structuré pour répondre à la mission attendue par les communes.

Le Code général des collectivités territoriales, à l'article L. 5221-1 prévoit que deux ou plusieurs EPCI à fiscalité propre puissent passer des conventions ayant pour objet la création d'ententes, dans le cadre de leurs attributions respectives.

Par cette convention, les Communautés de communes mutualisent leurs outils, compétences, pratiques et procédures. Elles échangent leurs savoirs et expériences.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

La CCQB met à disposition du service mutualisé les fonctions support : veille juridique, conseil à l'instruction, coordination générale de l'instruction, évolution des procédures, formation et documentation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5221-2 du code général des collectivités territoriales, il est constitué une Conférence chargée de débattre de l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur mutualisé et à l'application de la présente convention ci annexée.

Le conseil communautaire de chaque Communauté de communes participante est représenté au sein de la Conférence par **trois membres** désignés à cet effet.

La Conférence ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel. Elle est une instance de discussion et de proposition. La Conférence élit son président parmi ses membres. Il est chargé de convoquer la conférence.

Le financement de chaque service commun est assuré par les participations des communes bénéficiaires selon des modalités fixées au sein de chaque Communauté de communes.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la CCCLM versera à la CCQB une participation correspondant à la partie des frais de fonctionnement suivants, selon le nombre d'heures effectuées à son profit, déduction faite des heures éventuellement compensées par du temps effectué au profit de la CCQB :

- Fonctions support
- Instruction de dossiers

Un bilan annuel sera dressé par la Conférence de l'entente afin de valider le montant des participations.

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2022.

### **Délibération**

**Vu** les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention de mutualisation ci-annexé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mutualisation ci annexé,
- désigne Monsieur Pascal SALANIE, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Patrick LABRANDE pour représenter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au sein de la Conférence de l'entente,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente décision.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-177 : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT, LE COLLEGE LEO FERRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR L'UTILISATION DES GYMNASES DU VIGAN ET DE L'HIVERNERIE PAR LE COLLEGE**

*Rapporteur : Madame Annie SOURZAT*

Madame Nathalie DENIS quitte la séance.

Les gymnases de l'Hivernerie et du Vigan, au vu de leurs proximités et de la richesse de leurs équipements, sont utilisés par le collège Léo Ferré pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive auprès des élèves.

Le Département du Lot étant compétent en matière de construction, d'entretien et d'équipement du collège Léo Ferré, il convient de mettre en place une convention d'utilisation ci-jointe des gymnases communautaires de l'Hivernerie et du Vigan.

La mise à disposition se fera à titre onéreux, sur la base d'un coût horaire forfaitaire fixé à hauteur de 14,58 € pour l'année scolaire 2021-2022. Il sera révisable tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de référence des loyers publiés par l'INSEE.

La Communauté de Communes émettra un titre de recettes, par année scolaire, à l'encontre du Collège de Gourdon, qui se verra verser, par le Département du Lot, une dotation spécifique équivalente.

Un planning d'utilisation des gymnases sera établi à chaque début d'année scolaire en concertation avec le collège Léo Ferré. La convention est applicable à compter de la date de la signature de toutes les parties et ce jusqu'au 30 août 2023.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention avec le Département du Lot et le Collège Léo Ferré pour l'utilisation des gymnases communautaires de l'Hivernerie et du Vigan, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-178 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LA BICOQUE »**

*Rapporteur : Madame Annie SOURZAT*

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) « La Bicoque », situé à Gourdon développe son activité de loisirs (veillées, sorties, séjours et chantiers jeunes) auprès des jeunes de 11 à 18 ans. Cette structure est dotée d'une capacité d'accueil de 50 places.

Le Règlement intérieur de cet accueil a été validé par délibération n°2010-138 en date du 27 octobre 2010. Aujourd'hui, il convient d'actualiser ce règlement intérieur qui formalisera les droits et devoirs des usagers ainsi que les tarifs applicables au service conformément au règlement intérieur ci-annexé.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur de l'ACM « La Bicoque »,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-179 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS A SAINT GERMAIN DU BEL AIR**

*Rapporteur : Madame Annie SOURZAT*

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) à Saint Germain du Bel Air, situé dans les locaux de l'école de la commune développe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 son activité de loisirs diversifiés (activités manuelles, jeux d'intérieurs ou extérieurs ...) pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Le Règlement intérieur de cet accueil a été validé par délibération n°2016-156 en date du 7 décembre 2016. Aujourd'hui, il convient d'actualiser ce règlement intérieur qui formalisera les droits et devoirs des usagers ainsi que les tarifs applicables au service conformément au règlement intérieur ci-annexé.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur de l'ACM à Saint Germain du Bel Air,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-180 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Madame Annie SOURZAT**

Lors de la séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-159), le Conseil Communautaire a validé une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour que l'Accueil Collectif de Mineurs se tienne dans les locaux de l'école maternelle de Saint Germain du Bel-Air.

Pour mémoire, cette convention précise les pièces concernées par la mise à disposition (la salle de sieste, la salle de psychomotricité, les sanitaires, la salle de bibliothèque, la salle de garderie, le réfectoire de l'école maternelle, ainsi que la cour de l'école). Les locaux précités seront mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à leur usage pendant les mercredis et les vacances scolaires conformément à la convention annexée.

Il est donc proposé de renouveler la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour l'ensemble des vacances scolaires et les mercredis, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une même durée sans pouvoir dépasser 6 ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

**N°2021-181 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « LE SOULEILHOU » DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA FOURNITURE DES REPAS A L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS (ACM) DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR**

**Rapporteur : Madame Annie SOURZAT**

Dans le cadre de l'ACM de Saint Germain du Bel-Air, dont la gestion est assurée en régie par la Communauté de Communes, les enfants sont accueillis sur des demi-journées ou des journées entières. Pour des raisons d'absence de stockage performant et suffisant, ainsi que des risques alimentaires, il n'est pas opportun d'autoriser les parents à prévoir et amener un repas pour leurs enfants fréquentant la structure, hormis un repas froid lors des sorties.

Il convient donc de pouvoir proposer la fourniture de repas dans la prestation globale d'accueil.

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Le Souleilhau » de Saint Germain du Bel-Air possède une cuisine centrale aux normes, parfaitement adaptée pour réaliser des repas garantissant des conditions d'hygiène optimales. Cet EHPAD est d'ailleurs en charge, en outre des repas de ses résidents, de réaliser et produire les repas des écoles de Saint Germain du Bel Air, de Peyrilles et de Concorès. Le repas est proposé au prix de 3.50€.

Il est donc proposé de faire appel à l'EHPAD « le Souleilhau » de Saint Germain du Bel-Air, par le biais d'une convention (jointe en annexe), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une même durée sans pouvoir dépasser 6 ans, pour élaborer et réaliser les repas fournis à l'ACM de Saint Germain du Bel Air. Les agents de la Commune de Saint Germain du Bel Air iront chercher ces repas, conditionnés dans des contenants adaptés pour la liaison chaude, à l'EHPAD, et les amèneront à l'ACM.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- valide le renouvellement de la convention de fourniture de repas pour l'ACM de Saint Germain du Bel Air, avec l'EHPAD « le Souleilhou », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **N°2021-182 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE A GOURDON POUR LA GESTION D'ACTIVITES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GOURDON ET D'ANGLARS-NOZAC**

**Rapporteur : Madame Annie SOURZAT**

Dans le cadre de ses statuts et plus précisément de sa compétence « Action Sociale », la Communauté de Communes Quercy Bouriane assure la création et la gestion de Centres de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de 3 ans et adolescents.

Afin de réaliser au mieux cet objectif, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a délégué, dans le cadre d'une convention ci-jointe, à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la gestion des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac. La MJC a donc pour mission d'assurer l'information, l'accueil et l'animation des ALSH pendant les périodes périscolaires et extrascolaires, des enfants de 3 ans révolus à 11 ans révolus, ainsi que la programmation des animations selon les besoins du territoire.

Pour assurer cette mission, la Communauté de Communes Quercy Bouriane verse, à la MJC, une subvention au titre de l'année N. La convention d'objectifs, arrivant à son terme, il convient de la renouveler, à compter du 1er janvier 2022, et pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une même durée sans pouvoir dépasser 6 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la MJC de Gourdon, pour la gestion d'activités des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac, selon les termes de la convention annexée à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2022 et selon les conditions ci-avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-183 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Madame Annie SOURZAT*

La Communauté de Communes dispose de la compétence en matière de création et gestion d'Accueil Collectif de Mineurs pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les ACM de Gourdon et d'Anglars-Nozac.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Une convention cadre pour l'exercice 2021 est jointe.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élevaient à 12 568,22 € et les frais de personnel à 6 394,95 €, soit un total de 18 963,17 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2020, s'élevaient à 15 738,91 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2021 conformément à la convention ci-jointe,
- autorise Monsieur Michel FALANTIN, Vice-président en charge « de la Jeunesse, du Sport et de l'Action Sociale », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-184 : PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE OPERATIONNELLE N°2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2022.**

*Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE*

**Vu** la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

**Vu** les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement la piscine intercommunale de Gourdon,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2021 validant le plan de financement global de l'opération,

La seconde tranche de l'opération est estimée à 1 296 628 € HT dont une part travaux de 1 221 430 € HT. Elle peut être financée par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour lesquelles il est nécessaire de solliciter la participation financière de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel de la Tranche 2 proposé à l'assemblée délibérante est le suivant :

FAST	111 413 € (attribué)
DETR 2022 Tranche 2	388 988 €
DETR 2022 Bonification PVD	129 663 €
DSIL 2022 Tranche 2	388 988 €
Autofinancement CCQB	277 576 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le coût prévisionnel de la seconde tranche d'opération estimé à 1 296 628 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.



***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-185 : PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON: COUT OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL**

*Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE*

**Vu** la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

**Vu** les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement la piscine intercommunale de Gourdon,

**Par délibération** n°2020-139 du 9 Décembre 2020, le conseil communautaire validait le coût d'opération prévisionnel de l'opération réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon d'un montant de 3 826 611,00 € HT ainsi que son plan de financement,

**Vu** la procédure de consultation des entreprises lancée le 11 mai 2021, pour laquelle le comité technique d'analyse des offres s'est réuni les 29 juin 2021, 06 juillet 2021, 09 juillet 2021, 22 juillet 2021, 31 Août 2021 et 29 septembre 2021 afin de procéder à l'analyse des offres et à l'issue de laquelle ce dernier a proposé à Monsieur le Président de retenir les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères de pondération du règlement de consultation, et d'attribuer tous les lots, sauf le lot n°3 CHARPENTE METAL - COUVERTURE – VETURE, déclaré sans suite, pour motifs d'intérêt général correspondants à l'insuffisance de la concurrence, suite à la remise d'une seule offre et à la nécessité de revoir le besoin d'exécuter le lot n°3 comme présenté lors de cette consultation,

**Par décision** attribution n°2021-18 du 7 octobre 2021 les marchés de travaux pour les lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ont été attribués, transmis au Contrôle de légalité le même jour et notifiés aux entreprises le 13 Octobre 2021,

Le montant total des lots attribués s'élève à 3 220 734,47 € HT et le 22 novembre 2021 la consultation a été relancée pour le lot n°3 CHARPENTE METAL - COUVERTURE – VETURE, pour lequel l'estimation de la tranche ferme s'élève à 165 635,05 € HT, ce qui porte le montant total des travaux à 3 386 369 € HT et le coût d'opération à 3 779 062 € HT.

Il convient de valider le nouveau Plan de Financement global de l'opération.

Le Plan de financement suivant est proposé à l'assemblée délibérante :

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<i>REGION</i>	350 000 € ( <i>attribué</i> )
REGION Bonification	95 302 € (sollicité)
<i>FAST</i>	376 834 € ( <i>attribués</i> )
DSIL 2020	638 027 € ( <i>attribués</i> )
<i>CNDS</i>	200 000 € ( <i>attribués</i> )
DETR 2022 Tranche 2	388 988 € (dépôt dossier Janvier 2022)
DETR 2022 Bonification PVD	129 663 € (dépôt dossier Janvier 2022)
DSIL 2022 Tranche 2	388 988 € (dépôt dossier Janvier 2022)
Autofinancement CCQB	1 211 260 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'opération réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions à venir,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021- 186 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ) MULTISECTORIEL 46**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT*

Madame Dominique SCHWARTZ quitte la séance.

Les GEIQ sont des structures sous forme associative de loi 1901. Un GEIQ est un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents, qui organise des parcours d'insertion et de qualification. Les GEIQ embauchent directement les candidats puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant en alternance apprentissage théorique et situations concrètes de travail. Leur finalité est d'accompagner les salariés vers un emploi stable à l'issue du parcours allant de 6 à 24 mois.

Chaque parcours vise une qualification et permet au salarié d'acquérir des savoir-faire inhérents à son poste, dans un cadre sécurisant. A l'issue de cette période d'accompagnement et de mise à disposition, les entreprises ont la possibilité d'embaucher directement le salarié.

Le salarié bénéficie également d'un accompagnement social afin de lever les freins périphériques à l'emploi : problèmes juridiques, sociaux, liés à la vie quotidienne (recherche de logement, mobilité, permis de conduire...)

Quelques dates clés :

-1996 : création du GEIQ BTP 46

-2001 : création d'ICAR – organisme de formation

-2002 : création du Groupement d'employeurs multisectoriel du Lot (GMS 46)

-2014 : création du Groupement d'employeurs du Quercy – spécialité BTP (GREQ)

-2021 : création du GEIQ multisectoriel 46 afin de couvrir les secteurs de l'industrie agro-alimentaire et de la métallurgie, du transport, de la propreté et du commerce et de la grande distribution

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Dans ce cadre, le GEIQ sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour une aide au démarrage destinés au paiement des premiers salaires.

Considérant la demande de subvention déposée par le GEIQ multisectoriel 46 en date du 29 juillet,  
Considérant le budget prévisionnel de l'association,  
Considérant l'avis favorable de la commission développement local en date du 27 septembre 2021,  
Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>ier</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire de 2 000€ (deux mille euros) à l'association GEIQ 46 en vue de l'aide au démarrage,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021- 187 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE LYCEE LEO FERRE DE GOURDON POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS A DESTINATION DE LA SECTION « METIERS DE LA MODE »**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT*

Le Pôle Numérique à Gourdon, regroupe les activités de Fab-Lab, Coworking, accès libre (point numérique), Télécentre, salle de Visio Conférence et salle de cours. Il a, de par son antériorité, acquis des compétences et propose une offre de services riche, un vrai savoir-faire reconnu par l'ensemble des utilisateurs du territoire, professionnels comme particuliers mais aussi les structures partenaires.

Dans ce cadre, un rapprochement entre la structure et le Lycée Polyvalent Léo Ferré est envisagé. Le Lycée possède deux filières professionnelles « Métiers de la mode » et « Commerce » qui comptent 42 élèves de la seconde à la terminale. Chaque année, ces filières participent à des projets culturels territoriaux en lien avec les programmes professionnels.

Les objectifs de ces projets sont de :

- découvrir des lieux ressources et de transmissions des savoir-faire, des techniques et outils innovants,
- développer l'esprit entrepreneurial,
- favoriser l'insertion professionnelle et l'inscription sur un territoire,
- favoriser la collaboration entre les différents partenaires

Ainsi, le Pôle Numérique, et en particulier l'atelier Fab-Lab, représente, sur le territoire, un partenaire indispensable à la mise en œuvre de ces projets. En effet, grâce aux machines mises à disposition, il accompagnera les élèves de la section Métiers de la Mode dans la découverte de nouveaux outils et les initiera à leur utilisation et notamment la découpe laser, la brodeuse numérique ou encore le traceur. Les élèves pourront également prétendre à une

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

initiation aux outils numériques ainsi qu'à l'espace photographie. Toute cette technologie offre des pistes intéressantes pour la construction des projets des élèves tout en venant enrichir leurs compétences.

La Communauté de Communes met à disposition du Lycée Polyvalent Léo Ferré, un ou plusieurs animateurs du Pôle Numérique selon la nécessité d'encadrement de l'activité prévue et selon les besoins d'accueil des autres publics sur la structure, hors vacances scolaires et jours fériés, à compter d'octobre 2021 et ce jusqu'à juin 2022. Ces actions auront lieu selon un planning établi avec l'équipe éducative en charge du projet. Durant les activités, les élèves seront accompagnés par un de leur professeur et seront donc sous la responsabilité de ce dernier.

Considérant la demande de partenariat du Lycée Polyvalent Léo Ferré,

Considérant la convention ci-jointe,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>ier</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec le lycée Léo Ferré pour la mise en place d'animations Fab-Lab auprès des élèves de la section « Métiers de la mode », dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-188 : MODIFICATION DES TARIFS – POLE NUMERIQUE

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

Lors de la séance du 23 mai 2019 (délibération n°2019-095), le Conseil Communautaire validait les tarifs du Pôle Numérique.

Il s'avère qu'aujourd'hui ces tarifs ne paraissent pas totalement adaptés aux différents usages du Pôle Numérique, il convient donc de les modifier pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

Accès libre	
1 heure	1,00 €
1 mois	5,00 €
1 an	20,00 €
Inscrit pôle emploi, étudiants / an	5,00 €
Minima sociaux / an	0,00 €
Impressions	
A4 recto couleur	0,50 €
A4 recto N&B	0,10 €
A3 recto couleur	1,00 €
A3 recto N&B	0,20 €
CV	Gratuit



**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

A1 N&B	2,00 €
A1 couleur	5,00 €
<b>Cours</b>	
Atelier thématique en groupe	5,00 €
RDV individuel / heure	10,00 €
<b>Coworking</b>	
1/2 jour	5,00 €
Journée	10,00 €
Semaine	30,00 €
Mois	90,00 €
<b>Salle informatique</b>	
1/2 jour	30,00 €
Journée	50,00 €
<b>Télécentre</b>	
Journée	15,00 €
Semaine	65,00 €
Mois	250,00 €
<b>Fablab</b>	
Adhésion Particulier	30,00 €
Adhésion Pro	100,00 €
½ journée de formation supplémentaire	10,00 €
Laser	5,00 €
Brodeuse	5,00 €
Impression3D	5,00 €
Découpe vinyle	2,00 €
Laser PRO	10,00 €
Brodeuse PRO	10,00 €
Impression3D PRO	10,00 €
Découpe vinyle PRO	4,00 €
Atelier adulte annuel	30,00 €
Jetons événementiel	10,00 €
Ateliers enfants	5,00 €
Mise a dispos FABLAB + animateur	200,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>ier</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les nouveaux tarifs du pôle numérique comme ci avant présentés,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### 2021-189 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS D'ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE DE QUERCY-BOURIANE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

**Vu** la délibération N°2021-121 du 7 juillet 2021 au titre des questions diverses et portant proposition de principe d'attribuer une participation financière de la communauté de communes Quercy-Bouriane aux organisateurs d'animations sur le territoire pour l'été 2021,

**Vu** la proposition du Bureau communautaire du 29 novembre 2021,

**Vu** l'avis de la Conférence des maires du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

**Considérant** que de nombreuses animations estivales ont été annulées compte tenu des contraintes sanitaires, il est important de soutenir les initiatives locales favorisant des actions d'animations locales, notamment en faveur du dynamisme des commerces de proximité,

Il est proposé de répartir le reliquat de l'enveloppe dédiée au soutien aux Comités des fêtes et qui s'élève à 6 721 €, aux organisateurs des « Jeudis de Gourdon », du « marché de producteurs » du Vigan et des « marchés d'été » de Saint-Germain-du-Bel-Air et Saint Cirq Souillaguet, comme suit :

Organisateurs	Actions	Budget actions	Proposition de participation CCQB
Mairie de Gourdon	Les jeudis de Gourdon	16 359,68 €	5 132,40 €
Mairie du Vigan	Le marché des producteurs	2 960 €	924,61 €
Mairie de Saint Cirq Souillaguet	Le marché des producteurs	1 154,42 €	362,19 €
Association « des marchés d'été » de St Germain du Bel Air	Les marchés d'été	948,95 €	297,70 €
<b>Total</b>		<b>21 423,45 €</b>	<b>6 721 €</b>

Retour de Mesdames Nathalie DENIS, Nicole BRUNEAU et Dominique SCHWARTZ.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 37 votes pour et 1 contre (Monsieur Gérard GAYDOU) :

- valide l'attribution d'une participation financière aux organisateurs des « Jedis de Gourdon » ; du « marché de producteurs » du Vigan et des « marchés d'été » de Saint-Germain-du-Bel-Air et Saint Cirq Souillaguet, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

#### **2021-190 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LOT (LOT TOURISME) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA RECUPERATION DES DONNEES « FLUX VISION TOURISME » / RENOUVELLEMENT AU TITRE DES ANNÉES 2021 - 2022**

*Rapporteur : Madame Fabienne CHARBONNEL*

L'agence de Développement Touristique du Lot (Lot Tourisme) a pour vocation de développer et promouvoir l'offre touristique sur le département, en particulier au travers d'outils qu'elle développe pour les collectivités.

Elle propose depuis 2017 d'adhérer par convention à un dispositif intitulé « Flux Vision Tourisme », né d'un contrat qu'elle a passé avec Orange Business Service. Cet outil apporte une connaissance fine de l'observation touristique à l'échelle locale, car il permet de convertir des millions d'informations techniques, du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation et les déplacements touristiques sur le territoire.

Pour réaliser cette collecte, le département se trouve scindé en zones de captations selon le schéma suivant :

6 zones infra départementales

1. Vallée de la Dordogne
2. Grand Figeac
3. Gand Cahors
4. Vallée du Lot & Quercy Blanc
5. Bouriane Causse (Pays de Salviac, Quercy-Bouriane, Causse de Labastide-Murat)
6. Pays de Lalbenque

Retour de Madame Nathalie DENIS.

Les données ainsi collectées permettront de mesurer, par exemple, la saisonnalité de la fréquentation d'un territoire, l'origine des clientèles, le volume de touristes accueillis par mois, par trimestre, la mesure d'un événement ou la mobilité des excursionnistes et des touristes ...

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Lot Tourisme demeure l'interlocuteur d'Orange Business Services et assure le pilotage technique du dispositif « Flux Vision Tourisme », afin de proposer à ses partenaires de bénéficier d'un rapport annuel des résultats du territoire, d'un accompagnement dans l'interprétation et la communication des données, d'un partage des analyses départementales et de l'animation d'un « club des utilisateurs ».

Pour la partie Causse Bouriane, Lot Tourisme fournira des données à l'échelle des Communautés de Communes de Cazals-Salviac, du Causse de Labastide-Murat et de Quercy-Bouriane.

Pour cela Lot Tourisme propose une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane qui répercutera sur les deux autres intercommunalités, si elles acceptent de participer au financement du partage du dispositif « Flux Vision Tourisme », les données les concernant.

Le coût de cette convention de partenariat pour le partage des données issues du dispositif « Flux Vision Tourisme » est de 2 500,00 € par an avec un engagement pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Communautaire, est sollicité pour reconduire ce dispositif pour les années 2021 et 2022 selon les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus.

Les Communautés de Communes du Causse de Labastide-Murat et de Cazals-Salviac seront sollicitées sur leur participation éventuelle dont le montant sera calculé au prorata de la population DGF des trois EPCI de la zone V (valeur 2020)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de partenariat couvrant le partage de données issues du dispositif « Flux Vision Tourisme », dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **N°2021-191 : AVIS SUR ÉTUDE POUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DU TOURISME**

*Rapporteur : Madame Fabienne CHARBONNEL*

Madame Fabienne CHARBONNEL, Chargée de mission déléguée au tourisme informe le conseil communautaire que les Offices de Tourisme (OT) du territoire Bouriane Causse, à savoir l'OT Cazals-Salviac, l'OT du pays de Gourdon et l'OT du Causse de Labastide-Murat, travaillent de manière concertée de longue date.

Le rôle des Offices et l'action touristique institutionnelle sont amenés à s'adapter pour préparer l'avenir et répondre au mieux aux enjeux que représentent notamment :

- l'évolution des besoins des touristes et habitants,
- le fort impact de l'évolution numérique sur la promotion,
- le besoin d'accompagnement de la performance des prestataires.

Dans cette perspective, il est proposé de créer un « groupe projet » conjoint entre les communautés de communes, chargé d'élaborer les scénarios possibles d'une évolution de l'organisation territoriale du tourisme, et de solliciter un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la création d'un « groupe projet », chargé d'élaborer des propositions pour l'évolution de l'organisation territoriale du tourisme, dans le cadre d'un accompagnement par l'ADEFPAT,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente décision.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

*Séance du 08 décembre 2021*

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-192 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE MEDIATHEQUE NUMERIQUE DU LOT**

*Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU*

La Médiathèque numérique du Lot permet d'accéder à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse, jeux vidéo et d'auto-apprentissage. Elle permet également un accès à un espace sécurisé pour les enfants de moins de 10 ans. Les espaces s'enrichissent régulièrement de nouveaux contenus, chaque mois une newsletter est envoyée à chaque membre afin de lui proposer une sélection de films, courts métrages, albums, romans ...

L'accès à la Médiathèque numérique du Lot est conditionné, pour les usagers, à un abonnement à la bibliothèque intercommunale de Gourdon. A titre de contribution, la Communauté de Communes s'acquittera d'une participation financière annuelle de 0.13€ par habitant sur la base de la population légale INSEE mise à jour de l'année N-1.

La formation à l'utilisation de la plateforme sera assurée gratuitement par la Bibliothèque Départementale du Lot (BDL) auprès du référent désigné par la collectivité au sein de la bibliothèque.

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et dans un souci de favoriser l'accès à la culture pour tous sur le territoire, il paraît opportun de renouveler la convention ci-annexée avec le Département du Lot, pour le service de Médiathèque Numérique Lotoise.

Cet avenant à la convention de mise à disposition du service Médiathèque Numérique du Lot prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>ier</sup> décembre 2021,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement à la convention de mise à disposition du service Médiathèque Numérique du Lot entre le Département du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-193 : MODIFICATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE CONCORES, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON (MJC)**

*Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU*

La Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon (MJC), via l'intervenante, Claire Paramelle ou un bénévole désigné, met en place de l'accompagnement scolaire à destination des enfants de l'école primaire de Concorès.

Le personnel détaché souhaiterait afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles pouvoir utiliser l'espace de la bibliothèque intercommunale non plus le jeudi mais le mardi de 16h30 à 18h après le temps scolaire.

Il convient donc de modifier la convention avec la MJC de Gourdon afin d'actualiser les modalités d'utilisation de cet espace pour l'accompagnement scolaire proposé par la MJC.

Compte tenu que cet espace se trouve au sein de locaux mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane par la commune de Concorès, la convention à intervenir sera tripartite.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la modification de la convention tripartite ci-jointe de mise à disposition de l'espace de la bibliothèque intercommunale mis à disposition à la Communauté de Communes Quercy Bouriane par la commune de Concorès au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-194 : VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) GRAND QUERCY**

*Rapporteur : Monsieur Christian LEGRAND*

#### **Exposé des faits**

Nouveau cadre de dialogue permettant de faire converger les priorités de l'État et le projet de territoire porté par le PETR Grand Quercy, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) marque la volonté partagée de l'État et du Grand Quercy d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire.

L'État et le PETR Grand Quercy conviennent, au travers de la signature de ce contrat, de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de transition écologique. Le plan France relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 s'élève au niveau national à 100 milliards d'euros, dont 30 sont consacrés à la transition écologique de la France et de ses territoires. Il constitue à la fois une réponse conjoncturelle forte à la crise économique engendrée par la pandémie et un plan d'investissement reposant sur trois priorités clairement identifiées : la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale. Ce plan répond ainsi à deux impératifs : transformer profondément notre modèle de développement pour le rendre plus écologique, plus résilient et plus économe en ressources d'une part et permettre d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux que la France s'est fixée d'autre part.

Au-delà des moyens du plan France Relance, l'État mobilisera également ses capacités d'ingénierie, ses programmes d'intervention territoriale, ses dotations de soutien aux collectivités, ses programmes sectoriels et l'action de ses opérateurs : ANCT, ANAH, ADEME, Banque des Territoires et Bpifrance pour soutenir les actions du territoire.

Le PETR Grand Quercy a élaboré son Contrat de Relance et de Transition Écologique en concertation étroite avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane. Il est l'expression contractuelle du projet d'un territoire durable, équilibré et résilient. Ce contrat affirme le soutien à l'économie de proximité et accorde une place majeure à la transition énergétique et à la valorisation du territoire dans toutes ses aménités et son attractivité.

Dans la poursuite du Contrat de ruralité signé par l'État et le PETR Grand Quercy le 11 mars 2017, le présent contrat de relance et de transition écologique permet à l'État et au PETR Grand Quercy de partager leurs objectifs

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

communs, leurs moyens ainsi que la méthodologie de travail partagée qu'ils entendent conjointement déployer pour maximiser l'impact de leurs efforts de relance respectifs et assurer la meilleure déclinaison territoriale du plan France relance, en synergie avec le projet de territoire.

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane souhaitant être signataire du CRTE, elle doit le valider et autoriser Monsieur le Président à le signer.

Après présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 36 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Patrick LABRANDE et Madame Jacqueline LEPOINT) :

- valide le contrat de relance et de transition écologique sous réserve des modifications apportées en complément au contrat,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 08 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 2 décembre 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Josianne CLAVEL MARTINEZ – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Pouvoir de Michel FALANTIN à Annie SOURZAT – Pouvoir de Fabienne GABET à Nathalie CABRIE - Jacques GRIFFOUL – Joseph JAFFRES – Joël PERIE – Pouvoir de Nicolas QUENTIN à Jean-Marie COURTIN – Pouvoir de Jean-Marie RIVAL à Josianne CLAVEL MARTINEZ – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Jean-Michel FAVORY - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Nicole PITTALUGA

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** :

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Christine OUDET - Jérôme MALEVILLE - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Michel COMBES

### **2021-195 : APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE REVISEE DE MONTAMEL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

#### **Exposé des faits :**

Le 13 octobre 2021 le Conseil communautaire a pris à la majorité relative de 20 votes pour et 18 votes contre (Gérard GAYDOU, Fabienne LALANDE, Joël PERIE, Léon CAPY, Sylvette BELONIE, Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE, Michel FAVORY, Nicole PITTALUGA, Jean-François BELLIVENT, Fabienne CHARBONNEL, Jean-Michel GABET, Sandra FEFFER, Christine MAURY, Michel COMBES, Benjamin AUSTRUY, Jacqueline LEPOINT, Guy ROSSIGNOL, Jean-Marc LACROIX) une délibération dans les termes suivants :

*« Monsieur le Président rappelle que par délibération du 1er décembre 2016, le Conseil municipal de Montamel a prescrit la révision de la carte communale. Suite au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Quercy-Bouriane et par délibération du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a donné son accord pour transférer la procédure à la Communauté de communes Quercy-Bouriane. Le 11 avril 2018, le Conseil communautaire de Quercy Bouriane a accepté de poursuivre la procédure engagée.*

*En amont de l'enquête publique, le projet de Carte Communale révisée a été transmis à :*

- *La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas (art. R104-28 du Code de l'urbanisme),*
- *La Chambre d'agriculture et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), conformément à l'article L163-4 du Code de l'urbanisme,*
- *La Préfecture dans le cadre de la dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT) au titre de l'article L142-5 du Code de l'urbanisme.*

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

*L'enquête publique a été organisée à la mairie de Montamel où un registre a été ouvert et quatre permanences du commissaire enquêteur organisées. Un dossier de Carte Communale et un registre ont également été mis à disposition du public à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane (CCQB). Celui-ci était également consultable sur le site de la Communauté de Communes pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.laccqb.fr/planification-plui.php>*

*18 observations ont été enregistrées ce qui montre un intérêt des habitants pour la démarche engagée. Sur la base du mémoire en réponse produit par la CCQB, le commissaire enquêteur, dans son rapport remis le 15 juillet 2021, a rendu un avis favorable à l'ensemble du projet de révision de la carte communale de Montamel.*

*Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été mis en ligne sur le site de la Communauté de communes, mis à disposition à la mairie de Montamel et sont consultables également au service planification de la Communauté de communes.*

*Conformément à l'article L.163-6 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Président précise que le projet a été modifié pour tenir compte des observations formulées au cours de l'enquête publique, de l'avis du commissaire enquêteur et du courrier en date du 19 octobre 2021, par lequel le Préfet, accorde, d'une part, une nouvelle dérogation au principe d'urbanisation limitée sur les parcelles cadastrées A n°465 au Bourg et C n°811 à Augié, et refuse, d'autre part, la dérogation pour la parcelle A n°389 au lieu-dit Larroque.*

*Les modifications finalement retenues sont les suivantes :*

- Bourg de Montamel, parcelle référencée section A n°465 : modification de la limite de la zone constructible de sorte qu'elle soit parallèle à la route. La zone constructible est ainsi augmentée de 175 m<sup>2</sup> ;
- Augié, parcelles référencées section C n°801 et n°811 : modification du tracé du secteur Ct pour tenir compte de l'évolution du projet d'aménagement représentant 180 m<sup>2</sup> supplémentaires ;
- Les Pargues, maintien de la zone constructible sur la parcelle référencée section A n°295.

*Le dossier de carte communale révisée de Montamel, composé du rapport de présentation, des documents graphiques et des annexes, telle qu'il est présenté au Conseil communautaire, est prêt à être approuvé conformément aux articles L.163-8 et L.163-6 du Code de l'Urbanisme.*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 163-3 à L.163-8, R.163-1 et R.163-9 du Code de l'urbanisme,  
Vu la carte communale de la commune de Montamel approuvée le 21 février 2006,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 prescrivant la révision de la Carte Communale,  
Vu l'arrêté préfectoral n°SPG-2017-13 du 17 octobre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et lui transférant la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter du 1er janvier 2018,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 janvier 2018 transférant la procédure à la CCQB,  
Vu la délibération du Conseil communautaire de Quercy Bouriane en date du 11 avril 2018 acceptant de poursuivre la procédure de révision de la carte communale de Montamel,  
Vu la décision du Préfet en date du 13 mai 2019 sur la dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme relative au principe d'urbanisation limitée,  
Vu les avis des personnes publiques associées,  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,  
Vu la lettre du Préfet du Lot en date du 19 octobre 2021 sur la dérogation au principe d'urbanisation limitée en réponse à la demande en date du 20 juillet 2021 suite à l'enquête publique,  
Vu le projet de révision de la carte communale comportant un rapport de présentation, un règlement graphique et les annexes,  
Considérant que les avis des personnes publiques associées ont bien été pris en compte,  
Considérant que les conclusions du commissaire enquêteur ont été suivies,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :*

- Emet un avis favorable sur le dossier de révision de la carte communale de Montamel,
- Décide d'approuver la révision de la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente,
- De transmettre le dossier à Monsieur Le Préfet du Lot, afin qu'il approuve par arrêté, la révision de la Carte communale.

*Conformément à l'article R163.9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération, ainsi que l'arrêté préfectoral, feront l'objet d'un affichage au siège de la CCQB et à la mairie de Montamel pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La Carte Communale ne sera exécutoire qu'une fois ces formalités effectuées.*

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

*Le dossier de révision de la carte communale approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et à la mairie de Montamel aux jours et heures habituels d'ouverture, et sera publié au Géoportail de l'Urbanisme. »*

### **Motifs :**

**Considérant** que le Conseil communautaire est attaché au respect des avis des communes membres de Quercy-Bouriane relatifs aux dossiers qui les concernent directement,

**Considérant** que le niveau de dérogation à l'urbanisation limitée accordé par Monsieur le Préfet n'a été connu que le jour du Conseil dans le cadre d'une note remise sur table suite à une information des services de l'Etat, et qu'en conséquence la commune de Montamel n'a pas été consultée en amont du Conseil communautaire,

**Considérant** l'avis de la commune de Montamel tel que relayé par son Maire intervenu postérieurement à la date du Conseil, le Président n'a pas procédé à la signature de la délibération prise le 13 octobre 2021 et n'a pas fait procéder aux formalités nécessaires pour la revêtir de son caractère exécutoire,

Il est proposé au conseil communautaire d'annuler la délibération du 13 octobre 2021 dans les termes susmentionnés, De la remplacer par la présente délibération :

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2021 relative à l'approbation de la carte communale révisée de Montamel,

**Vu** la lettre du Préfet du Lot en date du 19 octobre 2021 sur la dérogation au principe d'urbanisation limitée en réponse à la demande en date du 20 juillet 2021 suite à l'enquête publique,

**Vu** le projet de révision de la carte communale comportant un rapport de présentation, un règlement graphique et les annexes,

**Considérant** que les avis des personnes publiques associées ont bien été pris en compte,

**Considérant** que les conclusions du commissaire enquêteur ont été suivies,

### **Dispositif**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 36 votes pour et 2 abstentions (Mesdames Nathalie CABRIE et Fabienne GABET) :

- annule la délibération du 13 octobre 2021,
- renvoie à la prochaine séance du conseil communautaire l'examen de ce dossier.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Marie COURTIN